



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal sur convocation du seize juin, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, John BILLARD.

**Étaient Présents :** Jean-Michel MOLLOT, Sophie BARETS, Patricia ALAIZEAU, Marc BOUCEY, Christian BRIGAND, Philippe CARCEL, Marinette PELLERAY, Sylvie NAUD.

**Absents excusés :** Marie-Claude GIOVANNINI (pouvoir donné à John BILLARD), Jean-François BLONDEL (pouvoir donné à Sophie BARETS).

**Conseillers en exercice :** 11

**Conseillers présents :** 09

### A l'ordre du jour

- Désignation d'un délégué titulaire et de trois suppléants du Conseil Municipal pour les Élections Sénatoriales du 28 septembre 2014,

**Ouverture de la séance : 19H00**

**Désignation du secrétaire de séance :** Sophie BARETS

### INTRODUCTION

Par décret n°2014-532 du 26 mai 2014, la date du scrutin pour l'élection des sénateurs pour le renouvellement de la série n°2, dont fait partie l'Eure-et-Loir, a été fixée au dimanche 28 septembre 2014.

Ce même décret porte convocation des conseils municipaux le vendredi 20 juin 2014 afin de désigner les délégués et délégués suppléants.

Pour les communes de moins de 1000 habitants

### Désignation d'un délégué du Conseil Municipal et de ses trois suppléants

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2121-15 à L. 2121-18, L. 2121-26 à L. 2122-17 ;

- Vu le Code Électoral, notamment les articles L. 280 à L. 293, L.O. 438-1, L.O. 4838-2, L. 439 à L. 439-2, L. 441, L. 442, L. 445, R. 130-1 à R. 148, R.271, R. 271-12, R. 274 à R. 276 et R. 282.

- Vu la loi n° 2013-702 du 2 août 2013 relative à l'élection des sénateurs ;

**Élection d'un délégué:**

Après appel à candidature, pour la désignation d'un délégué,

- Monsieur John BILLARD, le Maire se porte candidat,

Chaque conseiller à remis dans l'urne son bulletin de vote fermé sur papier blanc,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés (+ 2 pouvoirs) : 11

Monsieur John BILLARD est donc proclamé élu au premier tour avec 11 voix (onze) et déclare accepter son mandat.

**Élections de trois suppléants :**

Après appel à candidature pour la désignation de trois suppléants, les candidats sont les suivants :

- Monsieur Jean-Michel MOLLOT, 1<sup>er</sup> Adjoint,
- Madame Sophie BARETS, 2<sup>ème</sup> Adjointe,
- Madame Patricia ALAIZEAU, 3<sup>ème</sup> Adjointe,

Chaque conseillers à remis son bulletin de vote fermé sur papier blanc,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 9
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés (+ 2 pouvoirs): 11

- Monsieur Jean-Michel MOLLOT, 1<sup>er</sup> Adjoint : 11 voix (onze)
- Madame Sophie BARETS, 2<sup>ème</sup> Adjointe : 11 voix (onze)
- Madame Patricia ALAIZEAU, 3<sup>ème</sup> Adjointe : 11 voix (onze)

Monsieur Jean- Michel MOLLOT et Mesdames Sophie BARETS et Patricia ALAIZEAU sont proclamés élus au premier tour et déclarent accepter leurs mandats.

---

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H10.

Le Maire  
John Billard

Le Secrétaire  
Sophie Barets